

C O M M U N E D E P R A N G I N S**RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION 1990 DU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS POUR L'EXERCICE 1989 SUR LES COMPTES ET SUR LA GESTION.**

La Commission de gestion, composée de Mme Nicole HUMM et de MM. Claude-Alain CORNUZ, Claude JENNY, Philippe LAFOND, Vincent PONT, Georges SUTER et Alain MICHAUD, Président, s'est réunie huit fois pour examiner les comptes et la gestion de la Commune pour 1989.

La Commission a rencontré individuellement trois des municipaux de Prangins. Le présent rapport comporte donc également un résumé des sujets principaux investigués en leur compagnie. Nous tenons à remercier ces municipaux, et notamment Monsieur le syndic, ainsi que le boursier communal d'avoir tout mis en oeuvre pour nous éclairer.

COMPTES 1989

La Commission a analysé le préavis no 9/90 en compagnie de Monsieur FRUTIGER, municipal responsable des finances; elle a pointé certaines pièces comptables et écritures et obtenu du municipal concerné et du boursier communal les explications y relatives. Elle a enfin pris connaissance du rapport de la Fiduciaire HELLER, dont voici un extrait:

"en notre qualité d'organe de contrôle de votre Commune, nous avons vérifié les comptes annuels de la Caisse Communale arrêtés au 31 décembre 1989.

Nous avons constaté que:

- le bilan et le compte de fonctionnement concordent avec la comptabilité,
- la comptabilité est tenue avec exactitude,
- l'état de fortune et des résultats répondent aux règles établies par la loi cantonale sur les comptabilités des communes pour les évaluations en matière de bilan.

...sur la base de notre examen, nous proposons l'approbation des comptes tels qu'ils sont présentés.

Nyon, le 31 mai 1990. Signé: Fiduciaire HELLER S.A."

Jusqu'au jour de la rédaction du présent rapport, la Commission n'a reçu d'aucun conseiller communal une observation écrite.

Elle a apprécié la présentation claire du préavis 9/90 avec sa table des matières et ses nombreux tableaux.

RESULTATS DE L'EXERCICE 1989

L'exercice de 1989 se termine avec un excédent confortable de Frs 743'200.-- (boucllement des comptes de 1989, p.7, ch. 2.2.4.), soit environ Frs 1,2 million de plus qu'estimé au budget qui prévoyait un déficit de Frs 459'000.-- (boucllement des comptes 1989, p.4, ch.1.2.2.).

Rappelons que les paramètres suivants ont, entre autres, contribué à l'excédent d'exercice des comptes 1989:

- le **taux d'imposition** de la commune a été pour la première fois cette année porté à 70 centimes (contre 60 centimes auparavant). Malgré le résultat confortable du boucllement de ces comptes, il est peut-être prématuré de reconsidérer le taux fiscal voté par le Conseil à une époque où le contexte était différent. Il est bien difficile de présager de l'avenir: diverses inconnues persistent, notamment le bénéfice des personnes morales (cette année à la hausse) et les droits de mutation (cette année à la baisse) qui peuvent varier considérablement d'un exercice à l'autre.
- le fait que, finalement, notre commune ait été colloquée, dans la nouvelle classification de **péréquation intercommunale**, en classe 2 plutôt qu'en classe 1 comme prévu initialement - notre commune restant pourtant ainsi dans le "club" des communes "chères" du district.
- le fait que, contrairement à ses prévisions, la Municipalité n'ait pas pu entreprendre les **grands travaux** prévus sur le patrimoine financier et administratif, et notamment la construction du collège, la rénovation du bâtiment de la Place, de l'ancienne poste, ceci pour diverses raisons: oppositions prévisibles ou inattendues aux travaux, problèmes techniques, architecturaux, géologiques, retards dus aux tergiversations de l'Etat de Vaud (abri PC), tractations intercommunales ou avec des particuliers (zone artisanale), enfin retards dus à la surcharge de travail des municipaux, bien réelle.

- enfin divers autres facteurs, dont l'évolution - bien inattendue - des taux d'intérêts, des rentrées aléatoires, dont le remboursement des frais engagés lors de la construction du PICFF (plus de Frs 1'000'000.--, comme le montre le décompte global en p.11 du boucllement des comptes 1989).

En conclusion, la situation des finances communales est actuellement saine, avec un endettement aux taux anciens (dont Frs 14'000'000.-- à moins de 5%) et des liquidités de près de Frs 2'000'000.-- placées au taux d'environ 8%. Une dernière remarque à propos des "fonds de réserves" (p.3 du boucllement des comptes, ch. 1.2.1.5.): nous avons ici affaire à un terme comptable, représentatif d'un excédent d'actifs par rapport aux passifs; il faut bien y voir plus un signe de santé du budget communal que de l'argent directement disponible et déposé dans un compte bancaire...

Pointage des factures:

Les dossiers des factures ont été examinés. Ils sont tenus correctement. Les éclaircissements que nous avons demandés au sujet de certaines factures nous ont été fournis, et la Commission de gestion s'en est estimée satisfaite.

Suivant en cela l'exemple des précédentes Commissions de gestion, nous présentons en annexe les graphiques représentant:

- a) la répartition actuelle des charges communales
- b) l'évolution des recettes, des investissements, des dépenses et des cash-flows ("évolution des situations financières comparées"). Les chiffres relatifs à ces tableaux sont tirés des pages 4, 7 et 10 du préavis 9/90 (suite), ainsi que du rapport de la Fiduciaire HELLER.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Personnel et locaux:

L'administration se compose d'un effectif de huit personnes, suffisant aux besoins actuels. La place à disposition est également suffisante.

Un second agent de police, M. Petermann, commence son activité le 1er juillet 1990.

Un cahier des charges règle le travail du technicien communal depuis le 24 avril 1989.

Informatique:

Le système actuel sera fatalement un jour ou l'autre insuffisant, vu l'extension de son utilisation et de la croissance de notre commune. Pour l'instant, la Municipalité gère au mieux le système que nous possédons et se déterminera dès que nécessaire sur l'opportunité de rester lié au système NCR ou au contraire d'adopter un autre système, IBM compatible.

Le système informatique gère pour l'instant:

- la comptabilité
- le cadastre
- le contrôle des habitants.

La gestion informatisée du contrôle des citernes, des compteurs d'eau et du port sera opérationnelle d'ici quelques temps.

MM. MOTTAZ et BADEL ont reçu une formation partielle et complémentaire en informatique; Monsieur MOTTAZ assume la responsabilité de la gestion communale informatisée; Monsieur BADEL est chef de projet.

Affaires VAUTRAVERS et MGW (MULLER, GUIGNARD, WITZIG)

En ce qui concerne l'affaire Vautravers, une expertise complémentaire a été demandée qui facilitera peut-être le jugement en expropriation formelle.

Rappel des considérants de l'affaire MGW: des travaux ont été réalisés il y a plus de dix ans à la station d'épuration par l'entreprise MGW. La commune en a estimé la facture abusive. L'entreprise MGW exige encore de la commune Frs 350'000.--. La Commune quant à elle réclame les plans originaux des voies d'eau. On attend ainsi toujours le prononcé du jugement d'une affaire vieille de dix ans...

Compte PICFF

La participation des CFF à la construction du passage dénivelé sous la voie de chemin de fer s'élève à Frs 1'670'000.--. Ce montant n'a cependant pas été porté sur notre compte, parce qu'il a été diminué de diverses factures que nous n'avons pas réglées et qui ont été ainsi déduites de la participation de la Confédération. Ces factures se montent à:

- a) Frs 1'102'850.65
- b) Frs 413'154.35
- c) Frs 148'007.90

Le solde de Frs 5'987.10 nous a été versé. Le détail des écritures figure en p.11 du préavis 9/90 (suite). L'ensemble de la comptabilité a été révisé par la commission de gestion, qui l'a trouvé conforme. Les Frs 1'108'837.75 à disposition après bouclage du compte PICFF constitue la majeure partie de la source des fonds de réserve pour ouvrages importants (p.10 du préavis 9/90 (suite)).

Buvette des Abériaux

La commission de gestion a entièrement revu la comptabilité de la buvette, dont les comptes seront bouclés durant l'exercice 1990.

Devis: Frs 1'325'000.--
 soit: Frs 1'275'000.-- pour la commune
 (y.c. Frs 72'000.--
 crédit d'étude.)
 et Frs 50'000.-- pour le FC PRANGINS.

La dernière facture a été payée à fin avril mais il reste le problème d'acoustique à régler.

Dépassement: Frs 173'000.-- (13%). Ce dépassement est encore pendant, la municipalité contestant les honoraires des architectes (Frs 160'000.--).

- | | |
|---|---------------|
| a) Plus-values charge commune: | Frs 36'000.-- |
| (y.c. Frs 5'000.-- pour la cuisine.) | |
| b) Plus-values exigence ECA: | Frs 8'000.-- |
| (l'architecte aurait dû la prévoir.) | |
| c) augmentation selon indice ZH | Frs 92'000.-- |
| (les crédits sont votés sans l'adaptation à l'indice ZH.) | |
| d) imputations direction des travaux | Frs 37'000.-- |

Total (environ)	Frs 173'000.--
	=====

d'où un coût global de Frs 1'500'000.--

Sur ce montant Frs 45'000.-- environ sont contestés (point b) et d) ci-dessus).

La transformation de la cuisine a coûté Frs 5'000.-- de plus que si la conception avait été réalisée dès le départ.

Excavation: coût Frs 90'000.--, prévu Frs 50'000.-- soit différence Frs 40'000.-- répartie comme suit:

Plus-values:- dallage	Frs 15'300.--
- saut de loup	Frs 1'800.--
- fenêtre	Frs 800.--
- porte	Frs 1'325.--
 Total	 Frs 19'225.--
	=====

plus environ Frs 20'000.-- d'honoraires (Frs 8'900.-- architecte et Frs 11'000.-- ingénieur).

Gestion de la Buvette.

La commune de Prangins est seule propriétaire, le FC Prangins est chargé de son exploitation dans le cadre de son activité. Les autres sociétés de la commune peuvent l'utiliser en fonction de sa disponibilité, le FC Prangins gardant toutefois une priorité. Selon la convention, dont la commission de gestion a pu prendre connaissance in extenso, il n'est pas interdit de la louer, y compris aux autres sociétés locales de la Commune. Le FC Prangins assure l'entretien courant, la conciergerie des installations, l'épandage de l'engrais et autres matières premières, l'arrosage, la tonte des terrains, le marquage. Le FC Prangins s'engage vis-à-vis de la Commune à permettre aux autres sociétés locales à utiliser les installations. L'électricité des terrains, l'eau d'arrosage, douche et buvette sont à la charge de la Commune. L'électricité de la buvette, vestiaires, douches, téléphone, mazout sont à la charge du FC Prangins.

Les comptes relatifs à la gérance de la buvette par le FC Prangins seront donnés à la Municipalité. Le FC Prangins est actuellement propriétaire de l'excavation pendant 15 ans. Dès la 16ème année, la Commune en redeviendra toutefois propriétaire (toutes modifications sont sujettes à l'autorisation de la Commune et le FC Prangins devra participer aux frais).

Selon la Municipalité (M. SCHWEGLER) si la Commune devait entretenir elle-même les installations, le coût total serait relativement élevé.

Gestion du port.

Le crédit a été respecté. Il reste 6 places disponibles sur 464 réparties comme suit: 356 à l'eau, 96 à terre et 12 visiteurs.

Service du feu et voirie.

L'intention de la municipalité est de déplacer les locaux définitifs du service du feu et de la voirie sur la zone artisanale. (voir plus loin sous cette rubrique).

Rénovation du Bâtiment de la Place.

La Municipalité actuelle n'a pas l'intention de réaliser un des trois projets déjà conçus. Elle va procéder à une étude de faisabilité pour la création dans les combles d'une salle de 250 à 300 places pour remplacer la grande salle actuelle. Le 1er sera probablement composé de bureaux, éventuellement de bureaux de l'administration communale; au rez, des services et commerces.

Ce bâtiment devrait répondre aux besoins de la population avec une salle à fonctions multiples à disposition des sociétés locales, conseil, organisation de conférences, lotos, activités théâtrales, etc...

PLANS DE QUARTIERS

Les Mélèzes

Le plan de quartier avait été refusé par le Conseil d'Etat en raison d'un trop faible coefficient d'utilisation du sol (zone villas = 0,2). Le coefficient 0,4 qui devrait être appliqué porte sur l'ensemble de la parcelle; or, étant donné la très faible densité d'habitation du domaine Martin, il faudrait prévoir la construction d'immeubles locatifs (ou en PPE) sur le reste de la parcelle pour respecter cette exigence. La situation géographique de ce quartier, à la périphérie d'une zone de villas, n'est pas vraiment favorable à une implantation de ce type d'habitations.

La Barcarolle

La zone située en bordure de la route, ZUP, est réservée à l'extension qui sera à la charge de la Confédération selon des modalités à négocier ultérieurement.

Pour la zone intermédiaire en ZPA, la Municipalité a demandé conseil à la Société suisse des hôteliers pour élaborer un concept de complexe hôtelier.

Quatre consortiums ont été invités à présenter des projets conformes à l'esprit dudit concept, c'est-à-dire implantation d'un complexe hôtelier et aménagement de la parcelle; deux ont répondu à cette invitation.

La partie riveraine du lac reste en zone de verdure.

Le Creux du Loup

Le plan de quartier du Creux du Loup, accepté fin 1988, permet le prolongement de la zone village sur une parcelle de 20.000 m2.

La Municipalité désire se débarrasser du terrain qu'elle y possède (achat rendu nécessaire à l'époque pour l'aménagement de la boucle reliant la route du Curson au passage sous voie), la construction d'une voie d'accès aux futurs constructions à cet endroit-là étant du ressort, selon elle, des propriétaires.

Plan de quartier des Morettes

Bien que ce problème ne ressorte en principe pas des compétences de la Commission de gestion, il nous paraît utile de mentionner que le plan de quartier voté en 1981 semble déjà, avec un recul de dix ans, dépassé: l'absence de voies d'accès rendrait par exemple la construction d'un grand parking impossible! Aussi ce plan devra-t-il être revu en fonction des besoins futurs de la commune.

Dans une perspective plus lointaine, on pourrait réaliser sur cette parcelle un abri PC, un parking, une salle de gymnastique, des installations sportives de plein air (tennis?), de nouvelles classes irrévocablement nécessaires au vu de l'accroissement de la population pranginoise. L'échéance de ces constructions est évaluée à environ deux ans après l'agrandissement du collège qui est en cours à la Combe.

PARKING ET PARCELLE DES ABERIAUX

Maintenant que les travaux du port et la construction de la buvette sont presque terminés, la Municipalité a fait effectuer un relevé de la situation actuelle des Abériaux, car aucun plan d'ensemble n'existait. Un inventaire des besoins est en cours de réalisation. Il faut souligner qu'un double postulat est pendant devant le Conseil des Etats et le Conseil National pour la création d'un débarcadère aux Abériaux.

La partie ouest du parking est en cours de réalisation; la disposition des places de parc a été légèrement modifiée afin d'en assurer une meilleure utilisation (parcage en épi). Ce parking, qui ne correspond en gros qu'à la moitié de celui pour lequel le Conseil communal avait voté un crédit en adoptant le préavis 87/89, est destiné aux utilisateurs des Abériaux. La Municipalité a en effet décidé d'amputer la construction de ce parking, les chambres fédérales n'ayant toujours pas voté les crédits destinés à la participation de la Confédération; si le préavis avait été respecté, les futurs visiteurs du Musée national auraient dû parquer sur la ZUP de la Barcarolle.

ZONE ARTISANALE

Après élaboration d'un concept de faisabilité d'une zone artisanale, la Municipalité a demandé à trois consortiums de présenter des projets, puis a pris l'avis d'un bureau d'ingénieurs conseils pour choisir le projet qui convenait le mieux aux besoins de notre commune. Des locaux pour la défense incendie et pour le service de la voirie sont prévus, le reste serait mis à disposition en droit de superficie. Bien que le projet soit bien avancé, les travaux ne pourront pas commencer à l'automne 1990 comme prévu car les problèmes d'accès n'ont pu être résolus. Des tractations sont en cours à ce sujet avec les propriétaires des parcelles voisines.

ASSOCIATION POUR L'AMENAGEMENT DE LA REGION NYONNAISE (ARN)

M. André MEYLAN est notre délégué municipal à cette association qui s'est donné des statuts début 1990. Ceux-ci sont finalement assez différents de ceux sur la base desquels le Conseil communal s'était prononcé lors de l'adoption du préavis 88/89.

RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITE DE PRANGINS POUR L'EXERCICE 1989

Ce rapport est clair et complet. La commission de gestion n'a pas de remarque particulière à formuler à son sujet.

REMARQUES D'ORDRE GENERAL

L'impression d'ensemble que la Commission de gestion s'est faite à partir de son travail est que la commune présente de toute évidence des finances saines; toutefois, l'effort supplémentaire demandé aux contribuables pranginois devrait permettre à l'avenir d'accélérer la réalisation de certains travaux prévus depuis longtemps (comme en témoigne le document "grands travaux projetés" d'août 1988, conçu par le municipal D. FISCHER et distribué à tous les conseillers communaux d'alors) et dont on attend avec impatience la réalisation.

CONCLUSION

La commission de gestion 1990 du Conseil communal, chargée de l'examen des comptes et de la gestion de la commune de Prangins pour l'exercice 1989, déclare et certifie qu'elle a accompli sa mission avec toute l'attention requise.

En conséquence, et au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Vu le présent préavis No 9/90 concernant le rapport de la Municipalité relative à la gestion et aux comptes de l'année 1989,
Lu le rapport de la commission de gestion,
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1) il est donné décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 1989.
- 2) les comptes de la Bourse communale de Prangins pour l'exercice pour 1989 sont acceptés tels que présentés.

Prangins, le 15 juin 1990

Les membres de la commission de gestion:

Mme Nicole HUMM



M. Claude-Alain CORNUZ



M. Claude JENNY



M. Philippe LAFOND



M. Vincent PONT



M. Georges SUTER

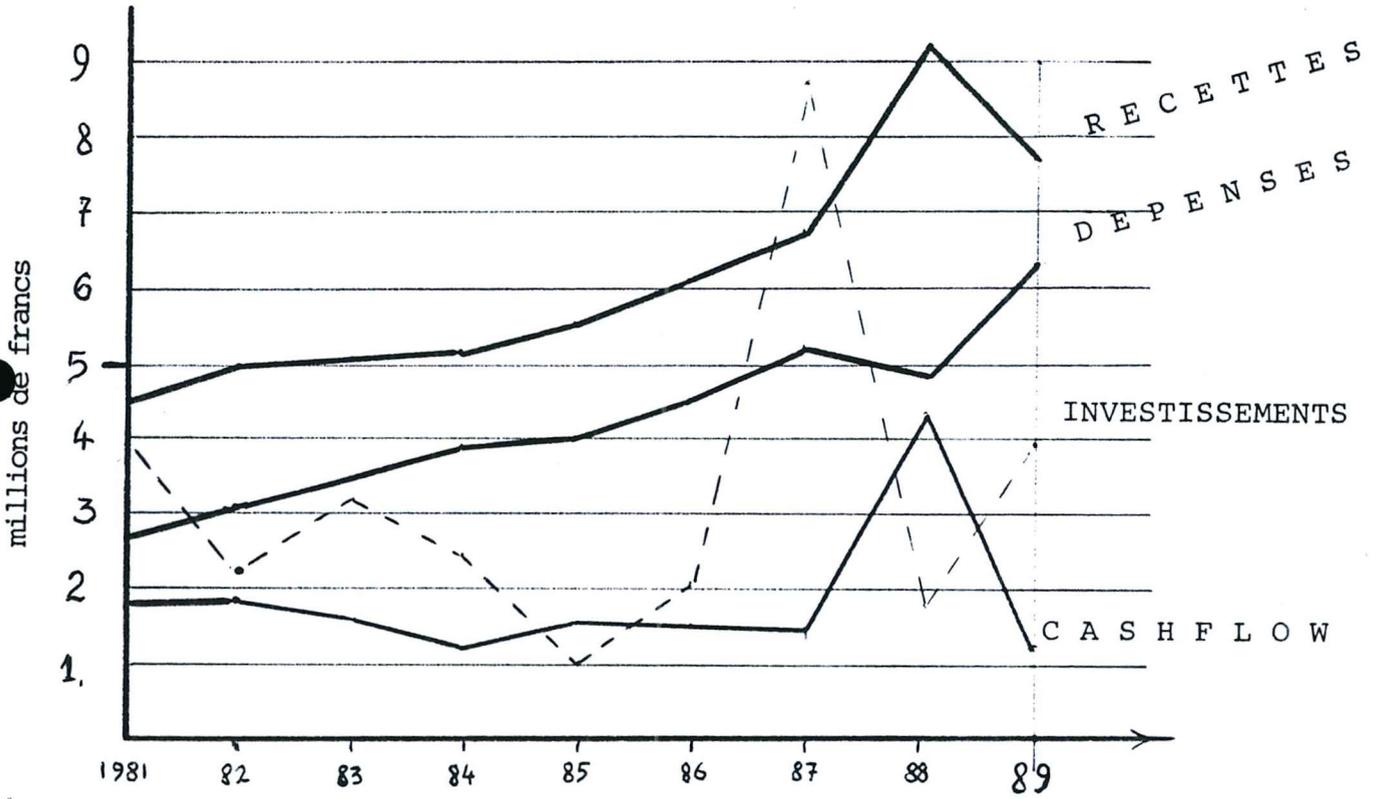


M. Alain MICHAUD, rapporteur



Annexe: mentionnées

SITUATION FINANCIERE COMPAREE :



REPARTITION DES CHARGES :

- 1 administr
- 2 dom et batiments
- 3 instr.publique
- 4 travaux
- 5 sec.sociale
- 6 police
- 7

